



OFAJ
DFJW

Préparer son avenir professionnel

Echanges entre établissements
d'enseignement professionnel
et technologique et entre
établissements agricoles

« *En allant en Allemagne j'ai atteint le but que je m'étais fixé avant le départ : travailler, s'entendre et se faire comprendre avec des gens qui parlent une langue étrangère à l'étranger.* »

Antony, originaire de Poitiers

« *Ich wurde gleich am ersten Tag mit offenen Armen von den Mitarbeitern empfangen. Ich bemerkte direkt die Unterschiede zu meiner Arbeit in Deutschland. Andere Maschinen, Arbeitstechniken und Gebäcke. Sofort verliebte ich mich in die liebevollen Verzierungen und entdeckte viele kreative Gebäcke.* »

Alexandra, originaire de Arnshausen

Le projet / Le programme

L'employabilité des jeunes Français et Allemands est la priorité de l'OFAJ dans le domaine de la « formation professionnelle ». La mobilité des jeunes professionnels ou futurs jeunes professionnels est un outil privilégié pour acquérir de nouvelles compétences et pour accéder au marché du travail.

La mobilité dans les programmes OFAJ, c'est travailler sur :

- > les compétences professionnelles : nouveaux savoir-faire, nouvelles techniques,
- > les compétences sociales : savoir communiquer même sans maîtriser la langue du partenaire, exprimer ses sentiments, ses besoins, ses désaccords,
- > les compétences interculturelles : tolérance face à des situations ambiguës qui ne correspondent pas aux référents habituels (maison, école, profession, vie quotidienne...),
- > les compétences linguistiques.

Les rencontres de jeunes en formation professionnelle permettent tous les ans à 11 000 jeunes de réaliser une première expérience de mobilité professionnelle.

Cette mobilité leur permet de vivre une expérience interculturelle, de s'ouvrir à d'autres pratiques professionnelles et les aide à construire leur profil professionnel.

Les projets peuvent être très variés :

- > Projets dans la localité du partenaire. Par exemple : les élèves du lycée professionnel de Dieppe rendent visite à ceux de la Berufsschule de Marburg.

- > Projets en tiers lieu : les élèves du lycée professionnel de Dieppe et ceux de la Berufsschule de Marburg se rencontrent dans un centre d'hébergement à Lyon.
- > Projets avec la participation de pays tiers : les élèves du lycée professionnel de Dieppe et ceux de la Berufsschule de Marburg rencontrent des élèves d'un lycée professionnel polonais de Varsovie.

La durée des projets est de quatre jours minimum et de vingt et un jours maximum. Le jour d'arrivée sur le lieu du programme et le jour de départ du lieu du programme sont comptabilisés de manière forfaitaire comme une seule journée de programme.

Attention : les voyages d'étude ne sont pas subventionnés par l'OFAJ.

Public concerné

Elèves de lycée professionnel et technologique et de lycée agricole souhaitant participer à un projet de mobilité.

Les responsables d'établissements de l'enseignement professionnel et technologique et d'établissements d'enseignement agricole peuvent déposer des demandes de subvention pour ces projets ; l'OFAJ leur conseille de constituer des groupes de jeunes du même âge, de niveau similaire et suivant une formation identique.

Aide de l'OFAJ

La demande doit parvenir à l'OFAJ trois mois avant le début de la rencontre. Aucune subvention n'est attribuée a posteriori.

Tous les projets impliquent une réciprocité, c'est-à-dire qu'une rencontre dans un pays doit être suivie d'une rencontre dans l'autre pays.

Certaines demandes sont prioritaires. Il s'agit des demandes émanant :

- > des établissements d'enseignement professionnel et technologique, des établissements agricoles présentant pour la première fois une demande ;

> des établissements d'enseignement professionnel et technologique, des établissements agricoles situés dans les Académies de Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Lille, Montpellier, Nice, Orléans-Tours, Paris, Rouen, Toulouse, DOM-TOM et dans les Länder de Brême, Hambourg, Brandebourg, Mecklembourg-Poméranie occidentale, Sarre, Thuringe.

Les modalités de dépôt de demande sont indiquées dans les Directives :

www.ofaj.org/directives (§ 4.2.3.)

La subvention de l'OFAJ comprend :

- > Une subvention pour frais de voyage (cf. grille forfaitaire des « Directives »).
- > Une subvention pour frais de séjour de 15 € maximum par jour, par participant et accompagnateur. Les jours d'arrivée au lieu de programme et le jour de départ donnent lieu à une indemnité journalière.
- > En cas d'hébergement familial ou gratuit, l'OFAJ n'accorde pas de frais de séjour.
- > Pour les projets au domicile du partenaire, le nombre de participants et d'accompagnateurs subventionnés est fixé à 35 maximum.
- > Pour les projets en tiers-lieu, le nombre maximal de participants et d'accompagnateurs subventionnés est fixé à 25 pour le groupe venant de France et à 25 pour celui venant d'Allemagne.
- > Pour les projets trinationalaux, le nombre de participants et d'accompagnateurs issus de pays tiers doit correspondre à un tiers maximum du nombre total des participants et d'accompagnateurs. Le nombre des participants et d'accompagnateurs venant de France et d'Allemagne doit être sensiblement équivalent.
- > Dans le groupe subventionné, seul un accompagnateur pour cinq participants peut être pris en compte dans la demande de subvention.
- > Une subvention pour frais de programme (pour intervenants, interprètes, déplacements sur place, etc.) de 250 € maximum par journée, pour dix jours maximum pour des projets avec plus de 15 participants.

- > Une subvention pour l'animation linguistique (150 € maximum par journée pour dix jours maximum) si la mise en place respecte les critères suivants :
 - Les animateurs doivent avoir de bonnes connaissances de la langue du partenaire et doivent avoir suivi une formation d'animateur linguistique ou avoir eu une expérience similaire au préalable.
 - L'animation linguistique devra avoir une place fixe dans le programme ; au moins une heure par jour devra y être consacrée et s'appuyer sur les méthodes exposées dans les publications de l'OFAJ.
 - Un rapport sur l'animation linguistique devra être remis à la fin de la rencontre (voir la grille de rapport proposée).
- > Une subvention pour réunions de préparation et d'évaluation.

Plus d'infos

Directives OFAJ :

www.ofaj.org/directives

Vie professionnelle :

www.ofaj.org/vie-professionnelle

Animation linguistique :

www.ofaj.org/node/50153

Formulaire OFAJ de demande de subvention :

www.ofaj.org/formulaires

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)
Bureau Formation professionnelle et Echanges universitaires
Jacqueline Angot
51 rue de l'Amiral-Mouchez, 75013 Paris
Tél. : + 33 1 40 78 18 31
angot@ofaj.org
www.ofaj.org